

DÉLIBÉRATION N°20241217-08

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 11 décembre 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à la n°7*) ; Mme Yasemin DONMEZ ;
Mme Eve MOUTTOU ; M. Salah KRIMAT ; Mme Catherine JUAN – Adjointes au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN ; Mme Nathalie GERVAIS ; M. Xavier GIRARD ; Mme Aliya JAVER ;
M. Samir MOUSTAATIF ; Mme Rahma M'TIR ; M. Olivier RACHET ; Mme Christine RENAUT ;
M. Jamel TAMOUM ; Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Samir MOUSTAATIF

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M Salah KRIMAT

M. Marc MONTARDIER donne pouvoir à M. Didier FISCHER

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM (*délibérations n°8 à la n°14*)

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Sophie PIFFARELLY donne pouvoir à Mme Catherine JUAN

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Stéphane THILLAY donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Christine RENAUT

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

M. Salah KRIMAT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°08 : RÉVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 17.12.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 : les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération n° 20240625-16 du 25 juin 2024 sur la révision du tableau des effectifs ;

Considérant l'avancement de grade d'un agent de catégorie B sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe et la nécessité de transformer le poste ;

Considérant l'avancement de grade d'un agent de catégorie C sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et la nécessité de transformer le poste ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Didier FISCHER, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} – DÉCIDE la transformation des postes suivants :

- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe en animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

ARTICLE 2 – ADOPTE le tableau des effectifs, par grade, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Tableau des effectifs de la Ville de COIGNIERES au

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Contractuel	Dont temps non complet
Filière Administrative					
Directeur général des services	A	1	0		
Collaborateur de cabinet	A	1	1	1	
Attaché Principal	A	2	2		
Attaché	A	7	6	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} Classe	B	5	3		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	3	2		
Rédacteur	B	7	6	4	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	12	7		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	0		
Adjoint administratif territorial	C	5	4	1	1 à 50%
Filière Technique					
Ingénieur principal	A	2	1		
Ingénieur territorial	A	1	0		
Technicien principal de 1 ^{ère} Classe	B	2	2		
Technicien principal de 2 ^{ème} Classe	B	2	2	1	
Technicien territorial	B	2	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	17	16		
Agent de maîtrise	C	8	7	1	1 à 30H
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	5	1		
Adjoint technique territorial	C	23	21	5	
Filière Animation					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0		
Animateur	B	4	4	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2		
Adjoint d'animation	C	12	12	3	
Filière Culturelle					
Attaché Principal de Conservation du Patrimoine	A	1	1		
Filière Police Municipale					
Chef de service de Police Municipale	B	0	0		
Brigadier-chef principal	C	3	3		
Gardien-Brigadier de police municipale	C	4	0		
TOTAL GENERAL		138	106	20	2